

Commune d'Ailly sur Noye
Conseil Municipal du 24 Juin 2021
Extrait du registre des délibérations

n°2021-24-06-21

Date de la convocation:

18 / 06 / 2021

Convoqués: 23
Présents : 19
Représentés : 1
Absents : 3

Objet :

Intercommunalité

Adhésion de la commune
de Salouël à la FDE

L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre juin à vingt heure, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

Étaient présents: Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Catherine WANTIEZ, Paolo MARCELO, Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

Étaient représentés : Karine PAGEAU par Paolo MARCELO

Était absent : Anne Marie LATEUR, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Monsieur le Maire rappelle enfin qu'en application de l'article 5211-18 du code général des collectivités territoriales, la commune d'Ailly sur Noye, en tant que membre de la FDE, dispose d'un délai de trois mois à compter de la délibération pour se prononcer par délibération sur l'admission de cette commune à la fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **d'émettre** un avis favorable à l'adhésion de la commune de Salouël à la fédération de l'énergie de la Somme.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le MAIRE,
Pierre DURAND

